

LE MILLION !**1 008 701 actes dans la BNA au 30 septembre 2013 !**

Nombre de patients : 408 557

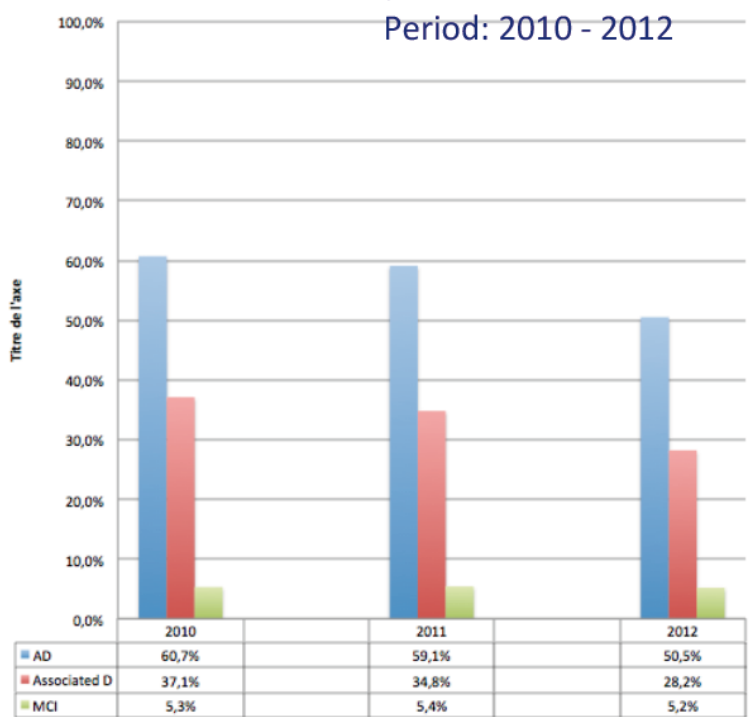
Nombre de centres : **357** Centres Mémoire / **67** Spécialiste libéraux / **28** CMRR**Des nouvelles...**

- ✓ Suite à la parution de l'article « La prescription de médicaments anti-Alzheimer fléchit » dans le Monde 16.09.2013 qui indique que « Si les personnes âgées consomment souvent un nombre important de médicaments, la prescription de médicaments anti-Alzheimer ne cesse de baisser depuis trois ans. Elle a diminué de 26 % en volume depuis 2010, passant de 3,732 millions d'unités en 2010 à 2,775 millions en 2013, selon les chiffres de Celtipharm, société spécialisée dans le recueil d'informations sur les produits vendus en officine. Elle s'est fondée sur 175 références, car il existe des génériques. Une rupture est constatée fin 2011, ce qui correspond à l'avis de la commission de transparence de la Haute Autorité de santé (HAS) ».....

L'Agence de Presse Médicale (APM) a contacté l'équipe de la BNA pour obtenir des analyses complémentaires . Voici Les résultats de la BNA qui vont dans le même sens

ACHEI

Acetylcholinesterase Inhibitor





Information Saisie :

- ✓ Suite à l'information diffusée dans la lettre de septembre, le remplissage de « ***l'Année de première consultation*** » est maintenant obligatoire.
- ✓ Au cours du séminaire de recherche de la Fédération des CMRR de septembre 2013 ; il a été discuté la façon de remplir deux items:

Patient envoyé par (choix possible)

Médecin généraliste	Neurologue
Psychiatre	Gériatre
Autres spécialistes	Direct
Maison de retraite / EHPAD	Consultation mémoire
CMRR	Service d'hospitalisation
Urgences médicales	Services sociaux (caisses de retraite, CCAS)
CLIC	MAIA

Afin d'homogénéiser le plus possible les réponses concernant le choix « service d'hospitalisation » les éléments suivants sont ajoutés dans le glossaire

Cette question a pour objectif de connaître l'origine de l'acte demandé à l'équipe du CM ou du CMRR. Le choix « Service d'hospitalisation » doit être utilisé quand un service d'hospitalisation demande à un membre de l'équipe du CM ou du CMRR de faire un acte (consultation, bilan....) pour ce patient hospitalisé. Ceci s'applique pour les patients des services d'hospitalisation qui sont dans le même établissement que le CM ou le CMRR

L'acte est réalisé dans le cadre de la mission de recours

(pour CMRR uniquement)

L'acte est réalisé dans le cadre de la mission de recours (pour CMRR uniquement)

Oui	Non
-----	-----

Si oui Pourquoi ?

diagnostic difficile	suivi
plateau technique	spécialité de l'expertise

Les explications sur la manière de remplir sont déjà dans le glossaire page...

Il est important de remplir cet item car il permet de calculer l'activité de recours de chaque CMRR

- diagnostic difficile:

Par ex du fait d'un trouble cognitif particulier ou difficile hors démence, d'un malade jeune, d'une démence atypique

- suivi:

Par ex dans les cas de troubles cognitif et ou comportementaux particuliers ou difficiles hors démence, malade jeune, démence atypique (que le patient soit suivi par le CMRR soit exclusivement soit en alternance avec un suivi en libéral).

- plateau technique

Par exemple, du fait de l'utilisation de moyens techniques d'imagerie, de bilan biologiques.

- Spécialité de l'expertise

Par exemple, spécialiste expert dans un domaine, recours pour accès (inclusion) ou suivi dans le cadre d'un protocole de recherche, pour une question éthique.

